## Centre national de la fonction publique territoriale

Arrêté du 8 janvier 2024 fixant le nombre de postes ouverts au concours interne pour l'accès au cadre d'emplois des colonels de sapeurs-pompiers professionnels (session 2024)

NOR: FPTC2334522A

Par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 8 janvier 2024, le nombre de ouverts au concours interne pour l'accès au cadre d'emplois des colonels de sapeurs-pompiers professionnels, session 2024, est de 12.

Les modalités précisées dans l'arrêté portant ouverture du concours interne pour l'accès au cadre d'emplois des colonels de sapeurs-pompiers professionnels, session 2024, restent inchangées.